

Du savoir expérientiel à la compétence professionnelle

Préambule :

Quand Thierry Chartrin m'a contacté pour m'inviter à intervenir à l'occasion de cette journée, il a fait référence à un article que j'avais publié dans Lien Social, en 2006, et que j'avais intitulé du titre des journées d'étude organisée par l'association « Parole d'enfants » dont il rendait compte : « Aider l'autre, est-ce aussi se réparer ? »

Voilà comment commençait cet article :

« Depuis que le soutien et l'accompagnement des personnes et des groupes sont devenus des professions, se pose la question des raisons de l'engagement des intervenants. La source de leur implication est-elle à chercher du côté du dévouement, de l'altruisme et de l'abnégation ? Ou ne serait-ce pas plutôt une forme laïque de sacerdoce, la recherche d'un sentiment de pouvoir sur l'autre ou une assurance tout risque contre l'angoisse de se retrouver seul, abandonné, négligé ? La profession d'aidant attire nécessairement une foule de personnalités qui ont besoin de combler leurs propres manques ».

Quelles sont donc les motivations profondes qui poussent à agir pour aider autrui ? Elles sont multiples et sans doute, parfois, insondables. Si nous posions cette question à chacun(e) d'entre vous, en rajoutant : « vous avez deux heures », nous ramasserions des copies sans doute très différentes : depuis la page blanche jusqu'à la simple phrase « cela ne vous regarde pas », en passant par celles et ceux d'entre vous qui auraient accepté de jouer le jeu en évoquant toute ou partie de l'expérience de vie ayant mené à leur choix professionnel. Cette expérience peu probable mettrait en évidence comment que chacun(e) d'entre nous a puisé dans son parcours personnel pour acquérir cette professionnalité que nous revendiquons. Non, en opposition avec le processus de qualification proprement dit, mais en complémentarité, en association, en cohérence, l'un venant non pas s'opposer à l'autre, mais s'articulant, se combinant et se renforçant réciproquement.

Et c'est ce à quoi je vous propose de réfléchir aujourd'hui : quelle place prend l'expérience de vie dans notre professionnalité ?

Je vais tenter dans un premier temps d'identifier en quoi l'immersion de l'intervention dans un vécu personnel peut faire peur et comment ces craintes sont infondées. Dans un second temps, j'essaierai de montrer en quoi cette immersion constitue plutôt une chance et est déjà à l'œuvre.

J'ai commencé dans la vie professionnelle, en étant salarié précaire dans le monde de l'industrie. Durant dix ans, j'ai travaillé comme ouvrier intérimaire, avant de m'orienter définitivement dans les métiers du social. J'en ai retiré une expérience de vie d'une grande richesse qui m'a apporté une autre vision des publics que j'ai ensuite côtoyé. C'est là un parcours personnel que les circonstances de la vie m'ont fait emprunter. Je n'en tire aucune conclusion particulière. Je l'indique en début de mon intervention, simplement pour expliquer l'intérêt que j'accorde à cette question qui est marqué par sceau de ma propre.

Dans ma carrière professionnelle, il m'est arrivé plusieurs fois d'être confronté à l'expression d'un désir de la part d'un ado que j'accompagnai me confiant son envie de devenir à son tour éducateur.

Rien d'étonnant à cela, si l'on en croit Michel Lemay qui décline les trois fonctions de l'éducateur spécialisé comme suit : être un moi auxiliaire (aider à identifier ce qui est juste et ce qui ne l'est pas), être un pôle de projection (recevoir les manifestations d'amour et de haine à l'image de ce que décrit la théorie psychanalytique du transfert et contre-transfert) et, enfin, être un pôle d'identification (en tant que figure parentale potentielle).

Je n'ai jamais accordé une importance démesurée à ces projets exprimés par des adolescents en mal de modèle, tant le processus consistant à chercher des repères sur lesquels s'appuyer pour construire sa personnalité est une constante à cet âge.

Jusqu'au jour où j'ai commencé à travailler avec Benoît alors âgé de 16 ans et demi qui très vite m'a confié son ambition de s'engager dans cette voie. N'ayant jamais eu affaire au moindre éducateur avant moi, il ne pouvait s'agir simplement d'une identification à un modèle pré-existant. Sous forme d'humour, je lui ai répondu que j'avais moins de deux ans devant moi, pour le déguster à vie d'embrasser la profession que j'exerçais. Je dois l'avouer : j'ai échoué. Benoît a aujourd'hui 18 ans et demi et il veut toujours exercer ce métier. Ce qui me soulage un peu, c'est qu'il n'a pas envie d'occuper la même fonction que la mienne, mais être éducateurs d'internat, en contact au quotidien avec des enfants, ce que dans mon poste à l'ASE, je ne suis pas. On peut donc écarter la simple aspiration à faire comme « son éducateur ». Je me suis surpris à lui commenter différentes ficelles du métier.

Si je ne le positionnais pas comme stagiaire, ça n'était pas loin parfois. Très vite, je me suis néanmoins interrogé sur les chances qu'il pouvait avoir en tant qu' « ancien de l'ASE » d'être jamais sélectionné dans une école d'éducateurs, tant est prégnant le tabou de la contre-indication du traumatisme subi quant au projet de devenir professionnel. Je vais essayer de démonter cette idée reçue.

En quoi l'expérience de vie peut-elle faire peur ? On peut identifier trois dimensions : méthodologique, éthique et clinique.

1 Les craintes face aux expériences de la vie

1-1 Dimension méthodologique

Dans la démarche méthodologique d'accompagnement suivie par la profession, deux thèses s'opposent.

Celle, d'abord, très largement représentée, voulant qu'on ne puisse être vraiment disponible et efficace dans la présence à l'autre, que dans la mesure où on est soi-même dans un équilibre débarrassé des problématiques auxquelles on peut être confronté professionnellement.

Dans le cas contraire, si l'on était encombré par un passé ou un présent lié à la maltraitance, au handicap, à l'exclusion etc... le risque serait trop grand de voir l'empathie se transformer en sympathie et la congruence en réminiscence de sa propre souffrance.

Cette manière de présenter la question peut sembler au premier abord « évidente ». Le problème, c'est que si l'on devait éliminer tous les intervenants sociaux et médicaux ayant vécu un passé personnel ou familial voisin des difficultés auxquelles ils font face professionnellement, cela occasionnerait un trou dans les effectifs !

Dans son livre « *Fratrie et handicap : l'influence d'une personne sur ses frères et ses sœurs* », Régine Scelles présente plusieurs exemples de professionnels du soin ayant fait le choix de leur métier, en prolongement d'un vécu en tant que frère ou sœur d'un enfant porteur d'un handicap. Ils décidaient de leur orientation soit pour prolonger le savoir faire

accumulé, soit pour transformer la mauvaise relation vécue avec le monde médical, soit pour solder la dette contractée

D'une manière plus générale, il serait intéressant de rechercher l'origine des mécanismes à l'origine de l'émergence de cette empathie surdimensionnée constituant l'un des pré requis les plus facilitateurs pour entrer dans nos professions. Il ne serait nullement étonnant de retrouver à l'origine de l'engagement dans nos métiers de nombreuses motivations liées à un parent à réparer, une enfance à compenser, une blessure à recoudre.

On peut à cet effet réutiliser en détournant son sens stricto-sensu de la notion psychanalytique de sublimation en imaginant comment la souffrance vécue est assimilée et orientée vers une satisfaction créatrice et surtout à valeur sociale.

Affirmer donc l'incompatibilité d'un passé traumatisant avec avenir professionnel relève plus du sectarisme que du réalisme. Pour autant peut-on avancer l'affirmation inverse selon laquelle il vaudrait mieux avoir connu le même traumatisme que la personne accompagnée pour garantir l'efficacité de son intervention ?

C'est la seconde thèse annoncée tout à l'heure : d'avoir subi, dans son psychisme et/ou dans son corps, une telle épreuve rendrait d'autant plus apte à y faire face chez l'autre.

Une telle proposition exprimée d'une manière exclusive frise le ridicule, quand on la pousse à l'extrême : faudrait-il avoir été soi-même violé, prostitué ou toxicomane pour intervenir auprès de publics concerné par ces problématiques ?

Pour autant, on a vu émerger depuis de nombreuses années outre-atlantique et plus récemment dans notre pays, ce que l'on a désigné comme des « travailleurs pairs » tant dans le domaine de la santé que dans celui de la toxicomanie ou de l'insertion des publics errants vivant à la rue.

Le mouvement des pairs-aidants a pris naissance dans les pays de tradition protestante privilégiant l'autonomie et la responsabilité de l'individu. S'y sont développés les pratiques de self-care (ensemble des soins non dispensés par les professionnels de la santé), de self-health (style de vie adopté pour préserver la santé) et de self-help (groupes de soutien et d'entre-aide dont la meilleure illustration est sans doute le mouvement des Alcooliques anonymes créé ès 1930).

Cette approche qui s'appuie la valorisation des acquis expérientiels se situe dans la perspective de l'empowerment traduit chez les québécois par le « pouvoir d'agir » qui soutient que les individus et les groupes ont la capacité de se prendre en charge et de s'émanciper y compris donc quand cela concerne leur corps, leur santé et leur maladie chronique.

La pratique de l'intégration des pairs-aidants (Peer Support Worker) s'est largement développée aux Etats-Unis, en Australie, en Écosse, en Angleterre, au Québec et aux Pays-Bas.

La France a été impliquée plus tardivement grâce au programme EMILIA (empowerment in mental health) sous l'égide de l'OMS-Europe valorise la figure du pair aidant qui devient un partenaire incontournable du « rétablissement » en santé mentale. Depuis une vingtaine d'années, le concept d'éducation thérapeutique centré sur une délégation des savoirs professionnels, avec une prise en compte de l'expertise du patient sur la gestion quotidienne de sa maladie, donne une nouvelle impulsion à la pair-aidance.

Cela va notamment se traduire par la création de Groupes d'entraide mutuels officialisés par la loi handicap de 2005 qui reconnut pour la première fois officiellement le handicap psychique. Ces GEM ont pour vocation de réunir des personnes souffrant de troubles psychiques afin de leur permettre de s'entraider, pour lutter contre l'isolement et d'organiser ensemble des activités visant tant au développement personnel qu'à créer des liens avec la communauté environnante.

Toutes ces pratiques démontrent que même si elle ne peut surtout pas constituer l'unique entrée dans l'action sociale, l'expérience de vie constitue un facteur, parmi d'autres, pouvant y préparer. Les travailleurs pairs ayant connu la problématique de ceux qu'ils accompagnent, peuvent aussi intervenir avec la justesse de ceux « qui sont passés par là ».

La dimension méthodologique du travail social ne s'oppose donc pas à la prise en compte du savoir expérientiel. Qu'en est-il de la dimension éthique ?

1-2 Dimension éthique

Avoir soi-même vécu une expérience proche de ce que les usagers vivent ne présenterait-il pas le risque éthique d'entrer dans une certaine démesure de l'investissement, de transformer une analyse en dogme et de devenir le militant d'une cause ?

Ce risque serait alimenté par la confusion entre son histoire et celle de la personne que l'on accompagne, le mélange entre sa sphère privée/intime et la problématique de l'autre et l'assimilation entre la reconnaissance de sa propre souffrance et celle d'autrui.

Lien Social a organisé en 1999 un colloque intitulé « Le travailleur social est-il un militant ? » Les arguments s'y sont succédés et opposés, se contredisant dans une farandole infernale.

Le travail social saurait-il être autre chose que subversif, militant de la cause sociale, accoucheur avec d'autres d'un monde meilleur, affirmaient les uns.

Quelle illusion que de croire qu'on va changer la société à partir de sa place de professionnel. Le travail social n'est pas une cause, mais un métier rétorquèrent les autres.

Les travailleurs sociaux doivent s'engager pour la vie. Nos enfants nous demanderont des comptes : qu'avez-vous fait pour résister à l'exclusion et à la montée des inégalités et de la misère répliquèrent les uns.

La démarche militante est dangereuse en ce qu'elle ne mesure pas la réussite de l'action sur les résultats obtenus, mais à l'aune du postulat de départ. Ce qui compte, c'est la fidélité à la doctrine. Seule la relation contractuelle peut apporter une garantie aux usagers de ne pas être confrontés au risque du pire des arbitraires. C'est pourquoi, le cadre du travail doit l'emporter sur l'idéologie. Le travail social doit définitivement s'émanciper du militantisme chrétien et philanthropique des âges premiers, contestèrent les autres.

Comment peut-on se protéger derrière une position de neutralité, en s'identifiant à la seule fonction de technicien qui pour légitime qu'elle soit est loin d'être suffisante, renchérirent les uns. On ne peut scinder ainsi le même individu en deux entités opposées : le professionnel et le citoyen. Par quelle schizophrénie pourrait-il renier ses convictions surtout dans un métier en contact avec des populations particulièrement victimes de l'injustice...

Le vote des participants au colloque se termina par un score sans appel : 67,30 % des voix pour affirmer que le travailleurs social est un militant, 11,7 % contre.

Le risque évoqué d'une trop grande implication des personnes elles-mêmes blessée par la vie, au regard de la distance à établir face aux situations n'est donc pas une menace, puisque l'engagement est déjà dans les gênes de la profession.

C'est d'ailleurs ce que démontre Jean-François Gaspar dans son livre « *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux* ». Assistant social lui-même pendant dix ans, il présente une lecture socio-ethnographique des fondements de l'économie du capital symbolique qui permet à cette profession de « tenir », alors qu'elle est si peu valorisée économiquement et si peu reconnue tant académiquement, scientifiquement que socialement.

C'est à partir de l'enquête qu'il a menée auprès de ses pairs, dans la région de Chalémon, en Wallonie, qu'il propose une catégorisation en trois registres : la démarche clinique, militante et normative.

Je passe sur le travailleur social clinique, tout d'abord dont la pratique se rapprochant du champ psy identifie le problème de l'utilisateur au symptôme d'une souffrance psychique profondément enfouie, qu'il s'agit de faire émerger. Je n'insiste pas non plus sur l'idéal type du travailleur social normatif qui, respectant scrupuleusement les directives, exécutant sans créativité particulière le travail qu'on attend de lui, est surtout soucieux de son confort de travail et de sa carrière, que du sens de son action et des droits des usagers. La troisième catégorie qu'il délimite est celle du travailleur social militant, dont l'engagement professionnel se superpose avec l'engagement citoyen. De la même façon que sa disponibilité va bien au-delà de ses horaires officiels, ses interventions ne se limitent pas aux missions qui lui sont dévolues. Il dénonce, il déplore, il s'insurge, considérant l'utilisateur comme victime de la domination sociale et cherchant à ce qu'il reprenne le pouvoir d'agir sur son existence. Sa motivation, il la trouve dans la conviction d'agir et de réussir à transformer la réalité plutôt que de la subir.

Ne nous leurrions pas : les militants sont donc déjà parmi nous !

« Et pourtant elle tourne » pourrai-je dire, en paraphrasant Galilée et en appliquant sa fameuse réplique au travail social qui démontre chaque jour qu'il n'instrumentalise pas les personnes qu'il accompagne derrière des banderoles ou des slogans. Si l'une des ses missions est bien de travailler à l'émancipation des populations suivies, les voies qu'il propose ne sont jamais celles de la rébellion.

L'implication liée à un vécu personnel proche de la personne accompagnée constitue donc un savoir expérientiel qui, d'un point de vue éthique, ne débouche pas automatiquement sur

une instrumentalisation d'autrui au service d'une cause fortement marquée par un vécu personnel, pas plus que des convictions militantes du professionnel ne risque de l'entraîner dans une dérive idéologique.

1-3 Dimension clinique

Troisième crainte émergente : le traumatisme subi par une personne elle-même victime désireuse de se réparer au travers de l'autre risquerait de se centrer sur elle-même et non pas sur la personne à accompagner. Elle serait en difficulté dans sa capacité à réussir à se distancier de son vécu personnel et à se rendre disponible à la problématique unique, spécifique et singulière d'autrui.

S'il y a bien une discipline qui a largement influencé le travail social, du moins dans notre pays, c'est la psychanalyse. De la même façon que ma posture revendiquée de mécréant ne peut s'exonérer de l'influence de la civilisation judéo-chrétienne dans laquelle je suis né et j'ai grandi, ma conviction psychanalytique-sceptique ne peut pas plus s'émanciper d'une culture freudienne qui a largement labouré la formation professionnelle que j'ai reçue et qui m'a largement imprégné, comme beaucoup d'autres, de concepts banalisés et vulgarisés.

Sur le site internet de la Société Psychanalytique de Paris, j'ai ainsi pu lire « *La cure psychanalytique personnelle est le premier temps, nécessaire, mais non suffisant, de la formation. Elle doit s'effectuer, pendant tout le temps nécessaire, et il se compte en années, avec un analyste expérimenté, à raison d'au moins trois séances d'au moins quarante-cinq minutes par semaine sur le divan. Quand le candidat pense que son analyse personnelle est assez avancée (un minimum de trois ans est souhaitable) ou après qu'il l'ait terminée, il peut poser sa candidature à la formation psychanalytique proprement dite à l'un des Instituts par écrit en précisant le nom de son analyste et le nombre de séances/semaine.* »

Comment comprendre cette étape présentée ici comme incontournable ?

Dans le cadre de la cure, l'analysant projette plus ou moins inconsciemment sur l'analyste l'image de son parent, effectuant dès lors un transfert qui peut être constitué d'amour mais aussi de haine. Du côté de l'analyste s'opère un contre transfert en direction de l'analysant, la tentation étant grande de se complaire ou de se défendre de ces projections. Dès lors où il a réussi à résoudre ses propres problèmes psychologiques au cours de la thérapie qu'il a lui-même suivie, il pourra d'autant plus facilement se détacher de ce qui est alors en train de se jouer.

Si l'on veut établir un parallèle avec un travailleurs social agissant en protection de l'enfance, exemple que je connais bien, la confrontation avec un parent ou un enfant ne peut que renvoyer à l'enfant ou au parent que l'on a été et qui nous a comblé, celui qu'on aurait aimé être, celui qu'on n'a pas pu être, celui qu'on n'aurait pas aimé être. La relation contre transférentielle est à l'œuvre comme dans toute relation humaine.

Un vécu particulier dans son enfance ou sa vie adulte peut venir fragiliser l'intervenant dès lors où la problématique de l'usager vient en résonance avec une souffrance qu'il a lui-même subie.

Heureusement ou malheureusement aucun travailleur social n'est tenu à une thérapie d'un minimum de trois ans à raison de trois séances de 45 minutes par semaine, avant de pouvoir exercer son métier. Cette distanciation à l'égard de son vécu, le professionnel en fait l'apprentissage dans sa formation, aidé en cela tant par les formateurs d'école que ceux qui l'accompagne sur le terrain de stage. C'est cette longue acquisition qui constitue la meilleure garantie d'aide à la prise de distance.

Est-ce suffisant ? Nul ne peut l'affirmer, avec certitude. Mais, cette introspection à l'oeuvre doit permet d'aller chercher au fond de soi ses motivations et ses raisons d'agir et d'aider à les mettre à distance.

J'ai commencé cette intervention en évoquant l'article qui avait incité Thierry Chartin à m'inviter à intervenir. Je vais continuer, en en citant un autre extrait qui ne fait que reprendre les propos des journées d'étude de « Parole d'enfants » :

« Certes, le désir de sauver l'autre peut se transformer en agression de ce dernier si l'on ne procède pas au déliement de ce qu'on a vécu soi-même et de ce que l'autre a vécu. Il y a alors un authentique danger de le kidnapper pour en faire son objet libérateur, une trop grande proximité dans l'expérience partagée et une trop grande identification à l'autre pouvant l'enfermer dans ses propres symptômes. Mais, il n'y a pas de lien automatique entre morbidité perverse et dépassement de soi. Il peut aussi il y avoir nombre d'avantages liés à la partie la plus saine de l'être humain : décupler les capacités empathiques, accroître la sensibilité et aiguïser les compétences intuitives, défier l'impossible, vouloir dépasser l'injustice et décupler l'engagement. »

L'absence de qualification présenterait alors le risque de rendre inopérante cette capacité de distanciation.

2 Intégrer les expériences de la vie

2-1 la Qualification oui, mais pas seulement

En 2000, fut créé le collectif CQFD, acronyme de « C'est la Qualification qu'il Faut Développer » pour dénoncer la dérive voulant remplacer la qualification par la compétence. Cette compétence devait être déclinée au travers d'un référentiel d'activités décrivant les aptitudes requises pour exercer la profession de travailleur social.

C'est ce qui s'est passé, avec la réforme des diplômes du travail social. Or, produire du social n'est pas produire un service interchangeable. L'empirisme, l'authenticité de la relation et l'interrogation éthique ne peuvent être enfermés dans des cases expliquait à l'époque CQFD. Aujourd'hui, je me débats avec les cases à remplir pour l'évaluation de mes stagiaires assistants sociaux ou éducateurs spécialisés. J'ai préparé des phrases toutes faites que je reproduis d'année en année sur les formulaires idoines. La véritable évaluation se réalise en dehors de ces cases à partir du savoir-agir constaté sur le terrain qui n'y entre pas vraiment.

Commençons par établir des distinctions entre les différents concepts, tels que je les comprends.

Les qualifications et les certifications garantissent un ensemble de savoirs, de savoirs-faire, ainsi que de savoirs-être, acquis au cours de cursus de formations couronnés par l'obtention, des diplômes, de concours ou de certificats.

Les capacités correspondent au comportement que l'individu est en mesure d'adopter et aux techniques qu'il peut mettre en œuvre pour répondre au mieux aux demandes que lui présente l'organisation. Elles sont objectivables et évaluables au regard du travail prescrit et des exigences de la fiche de poste établie.

Les qualités ou propriétés personnelles, qui sont innées ou acquises comportent une foultitude de caractéristiques allant des goûts jusqu'à l'ampleur du réseau que l'on s'est constitué, en passant par les talents, le capital social, l'expérience accumulé, les dispositions à la communication, les traits de personnalité, les convictions et positions morales, les connaissances théorique ... tout ce qui constitue le terreau sur lequel la personne est, et fait.

Le savoir-agir renvoie au décalage entre le fonctionnement d'un travail tel qu'il est demandé et son fonctionnement réel tel qu'il est mené pratiquement.

C'est la différence entre le travail prescrit qui repose sur le respect rigoureux des tâches identifiées et fixées à l'avance (ce qu'il faut théoriquement faire) et le travail effectif qui désigne l'activité réelle des opérateurs (ce qui se fait concrètement).

Il n'est pas nécessaire d'être compétent pour exécuter un travail prescrit.

Faire face à un événement imprévu et être capable d'inventer des solutions spécifiques et appropriées à des problèmes aléatoires nouveaux nécessite de savoir combiner à temps et de manière optimale toutes les ressources dont on dispose : la qualification obtenue, les capacités exigées pour le poste de travail que l'on occupe, mais aussi ces qualités personnelles et les propriétés liées à l'insertion dans son environnement et la qualité des réseaux.

Pour Guy Le Boterf, la compétence serait la combinatoire entre la qualification, les capacités, les qualités personnelles et le savoir agir. Elle serait la résultante :

- d'un savoir agir qui suppose de savoir combiner et mobiliser plusieurs ressources potentielles,
- d'un vouloir agir qui se réfère à des problèmes de motivations et d'engagement personnel de l'individu,
- d'un pouvoir agir qui renvoie à l'existence d'un contexte qui rend possible et légitime la prise de responsabilités et la prise de risque par l'individu.

Et c'est là qu'intervient l'importance du parcours de vie qui vient alimenter ce savoir-agir qui va bien au-delà des seuls diplômes obtenus et connaissances accumulées. il ne s'agit pas de les opposer, mais de les articuler en tant que dimensions complémentaires qui s'enrichissent réciproquement.

Ce discours est difficilement accepté par nos professions qui ont obtenu de haute lutte la reconnaissance de leur technicité et qui peuvent considérer comme une menace le recours à un savoir non académique qui les renvoient à leurs origines.

2-2 Le long cheminement vers la professionnalisation

Le travail social s'est toujours battu pour se distinguer du bénévolat. Non par quelconque défiance, mais par volonté de revendiquer son statut de professionnel.

Pour l'illustrer, je vais m'appuyer sur trois ouvrages : celui d'Henri Pascal intitulé « La construction de l'identité professionnelle des assistantes sociales », celui de Paul Bertrand « Itinéraire d'un éducateur de la première génération » et celui de Jean Brichaux « L'éducateur spécialisé en question (s) »

Commençons par Henri Pascal qui explique, dans « La construction de l'identité professionnelle des assistantes sociales » comment le régime de Vichy a considérablement développé cette profession.

On est alors dans le triptyque « travail, famille, patrie ». Et les assistantes sociales sont sensées dans l'esprit de l'État Français, protéger la famille. Aussi accorde-t-il la possibilité à bénévoles de remplir la fonction d'assistante sociale, comme auxiliaires.

Le 6 novembre 1943, l'Association des travailleuses sociales et l'Union catholique des services de santé et des services sociaux se retrouvent au sein d'un comité d'entente et de liaison. De cette coordination naîtra, un an plus tard, le 9 décembre 1944, l'Association nationale des assistants sociaux diplômés d'État qui va déployer une intense activité pour donner à la profession une identité spécifique.

A cet effet, le premier objectif qu'elle se fixe alors est la défense du diplôme d'État. La loi du 8 avril 1946 précisera le statut de la profession et réglera la régularisation des auxiliaires sociales en fixant les conditions respectant l'exigence de qualification.

Second objectif, l'organisation d'un ordre professionnel. L'ANAS, vécue comme l'embryon d'une telle institution, appuiera le projet législatif visant à l'instaurer. La commission des lois le rejettera par dix-sept voix contre quatorze, arguant de l'absence d'un statut libéral constitutif d'un ordre professionnel. Un autre argument employé aurait été d'affirmer que la fonction d'assistante sociale n'était pas une profession mais une vocation, renvoyant ainsi à

l'imprégnation religieuse et la notion de charité : aimer le pauvre, l'estropié, le déshérité c'était alors l'équivalent d'aller à la rencontre du Christ souffrant.

La profession d'assistant de service social possède donc dans ses gènes la défiance à l'égard des savoirs profanes non répertoriés dans une classification officielle.

Du côté des éducateurs spécialisés, la préoccupation est proche. En 1942, quand l'abbé Plauevant crée à Toulouse l'une des premières écoles d'éducateur spécialisée, Saint Simon, il envisage de fonder un ordre religieux qui se consacrerait avec dévouement et sans compter aux enfants perdus.

Dans son livre « Itinéraire d'un éducateur de la première génération », Paul Bertrand nous plonge dans cette réalité qui n'en est pas si éloignée.

La seconde guerre mondiale n'est pas encore terminée que l'auteur crée à partir de rien et de très peu de moyens financiers, une maison d'enfants dans le Lot.

Les prix de journée n'existent pas alors et les subventions vont plus à la reconstruction du pays qu'à l'action sociale. Il faut bien alors se débrouiller : quêtes, spectacles, avances sur ses propres fonds permettent de faire vivre la structure.

C'est bien une vie de pionnier qui nous est décrite ici : pas le far-west, mais presque.

Ce temps où les réunions des éducateurs se terminaient tard le soir par ... la prière en commun.

Cette époque héroïque où quand un jeune professionnel séjournait dans la chambre d'une collègue de travail, « c'était pour y réciter le chapelet, à genoux sur le plancher et les bras en croix » (sic).

Ce sont ces mêmes pionniers du métier que se retrouvent ceux qui fondent en 1947 l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI), qui va jouer un grand rôle dans la construction de la profession d'éducateur.

De sa création jusqu'aux années 1960, elle va occuper l'ensemble du terrain professionnel, de la définition du métier jusqu'à des négociations aboutissant à la signature des conventions collectives.

Ce long chemin de professionnalisation s'est confronté là aussi au bénévolat et au militantisme des mouvements de jeunesse, scouts surtout, mais aussi des Chantiers de la jeunesse du régime de Vichy.

Quant à Jean Brichaux, il explique dans son livre « L'éducateur spécialisé en question (s) » comment le modèle professionnel de l'éducateur spécialisé a évolué depuis une cinquantaine d'années.

Au départ, décrit-il, régnaient la vocation, l'esprit missionnaire et le don de soi qui constituaient l'essentiel des bagages demandés pour exercer le métier.

Puis, a surgi l'idéal technicien qui fit illusion un temps, jusqu'au moment où on se rendit compte que la science n'était pas en mesure d'expliquer les pratiques éducatives avec autant de succès que les phénomènes naturels.

La dernière étape dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est ce modèle réflexif qu'on peut relier au concept d' « *accoucheur* » de Socrate ou d' « *enseignant centré sur l'élève* » de Carl Rogers : l'action de travailleurs social ne pourra tirer tous ses effets que si elle trouve un écho et une collaboration chez l'utilisateur. De consommateur d'un produit proposé par un spécialiste, celui-ci devient expert de sa propre situation, le travailleur social étant dans l'accompagnement plus que dans la surveillance. On est loin ici de la logique du donneur de leçons imbu de son savoir : la relation est empreinte d'humilité.

La dynamique dans laquelle nous nous trouvons actuellement qui s'inscrit dans cette logique du « pouvoir d'agir » (empowerment) déjà évoquée ne peut que rebattre les cartes dans les relations entre les professionnels et les personnes accompagnées.

Si nous nous sommes éloignés des savoirs expérimentiels au profit des savoirs académiques seuls à même de nous faire reconnaître notre professionnalité, nous sommes amenés aujourd'hui à nous en rapprocher.

C'est ce qui s'est concrétisé à travers la reconnaissance des acquis de l'expérience.

2-3 La Validation des acquis de l'expérience

Gaston Pineau, professeur émérite de science de l'éducation à l'université de Tours explique l'émergence de cette VAE par une idée simple : si l'école constitue l'instance officielle d'assimilation des connaissances, des savoirs sont acquis en dehors de cette institution, à partir de la vie, dans le quotidien, sur le tas .

Mais cette réalité se heurte à un tabou : notre société est structurée sur des apprentissages scolaires formels fondés sur le schéma classique d'une recherche qui trouve, d'un enseignement qui diffuse et d'une pratique qui applique.

Un autre modèle impliquant un véritable révolution culturelle apporte un autre ouverture : les acteurs sociaux sont impliqués dans une autoformation fondée non seulement sur les apports de sciences humaines officielles, mais aussi de leur propre vécu, l'expérience accumulée, le savoir faire acquis.

La législation est venue rendre possible cette nouvelle voie : la validation des acquis professionnels en 1992 (permettant à toute personne de valoriser son expérience professionnelle ou personnelle pour être dispensée des titres requis pour poser sa candidature à une formation), à laquelle a succédé la validation des acquis de l'expérience en 2002 (permettant d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises) et la formation professionnelle tout au long de la vie, en 2004 (permettant d'établir un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences).

Le réseau « *Différent et compétent* », regroupant sur l'ensemble de la France 350 ESAT s'est emparé du décret du 20 mai 2009 ouvrant droit au congé de formation, au financement par les organismes paritaires collecteurs agréés et à la préparation de la Validation des acquis de l'expérience par les ESAT dans leurs établissements, pour permettre six milles reconnaissances de compétences chez les travailleurs porteurs de handicap.

Ces acquisitions sont aussi à l'œuvre dans les professions éducatives où la VAE permet chaque année à des professionnels « faisant fonction » ou ayant un diplôme moins élevé (moniteur éducateur ou aide médico psychologique) d'accéder au diplôme d'éducateur spécialisé.

Ce n'est pas le cas pour les assistants sociaux qui constituent une profession protégée nécessitant un diplôme pour être exercée, empêchant donc la constitution d'une expérience préalable à son obtention.

Dans notre pays, on demande à tout candidat à une embauche de présenter ses diplômes. Dans le monde anglo-saxon, on préfère lui demander ce dont il est capable.

Nous avons tous rencontré ces éducateurs frais émoulus d'écoles professionnelles, voire titulaires d'un doctorat en sciences de l'éducation qui se montrent en grande difficulté pour gérer un groupe d'ados un peu turbulents. D'autres, ayant le statut de « faisant fonction », ont peut-être des difficultés à rédiger un rapport au juge, mais n'ont aucune

appréhension de se retrouver face à une dizaine de jeunes délinquants qui sont bien décidés à bouffer de l'éduc.

Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, mais bien d'apporter le savoir faire aux premiers et la formation théorique aux seconds. Pour ce qui est des premiers, seule l'expérience accumulée permettra d'apporter ce qui leur manque. Quant aux seconds, la VAE constitue une opportunité leur permettant d'acquérir un diplôme, mais une véritable chance pour la profession d'intégrer officiellement des de grande valeur.

Décriée, critiquée, mais largement appliquée, la validation des acquis de l'expérience permet aujourd'hui de faire le lien entre ce qui relève de la qualification et ce qui correspond plus au savoir agir tel que je le proposais tout à l'heure.

Conclusion

Nous voilà rendu au terme de ce cheminement.

Je vous ai entraîné sur les pentes escarpées de la professionnalisation.

La profession marche sur la ligne de crête.

D'un côté la pente qui nécessite la gravir les sentiers de la connaissance et de la qualification.

De l'autre côté, une pente qui vient de l'expérientiel et qui se gravit par succession d'épreuves de la vie et/ou d'un apprentissage concret.

Jusqu'à présent, on a considéré la qualification comme l'adret cette façade la plus exposée au soleil, l'expérientiel étant l'ubac, celle le plus longtemps à l'ombre.

Si certains gravisse d'un côté. Il y en a bien qui atteignent le même objectif par l'autre pente. Et chaque épreuve comporte ses difficultés et ses facilités. Mais, elle se fixe, l'une et l'autre, à leur manière, le même objectif : atteindre leur objectif.

Je vous remercie